

L'an mil sept cent ³ quarante six le mardi dix
 neufieme nullo ³ jours la publication d'estrois
 laours du futur mariage d'entre nicolas cousin
 fils d'antoinette et de catheline lefebvre desjars et d'une de celle
 paroisse d'une part, et marie francoise beunerville fille de deffunct
 charles et denardie d'autre les pere et mere de la paroisse de st godard de
 roüen d'autre part laditte fille demeurant depuis son enfance
 en la paroisse de st germain sous cailli, faite aux portes des
 messes paroissiales de roquemont, st godard de roüen, st croix sur
 guehi, st germain sous cailli suivant les attestations des heurt
 avec des dittes paroisses par trois dimanches et festes
 consecutives sans qu'il se soit trouve aucun empêchement
 civil ny canonique, le consentement de marie d'aval mere
 de laditte fille nous ayant été donné par acte passé devant
 coignard et le moine notaires de roüen en date du vingt huit
 de juin 1746 les fiancailles ayant été faite en la maniere
 accoutumée entre les dittes parties dimanche dernier
 en la paroisse de st germain sous cailli suivant l'attes-
 tation de leur vicaires dudit lieu les dittes parties

tant approcher des sacrements pour se disputer a
 recevoir la benediction nuptiale. nous soussignés
 cure de roquemont avons ce jourd'uy celebré le mariage d'entre
 les dites parties en face de notre mere l'église aux lebeure
 monies ordinaires presence d'antoine cousin pere dudit nicolas
 d'antoine et pierre cousin freres dudit nicolas et d'antienne le feuvre
 oncle maternel dudit epoux soussignés de pierre duval de
 nicolas duval soussignés et de jean duval cousins germains
 de la dite fille le dit jean duval ayant déclaré ne savoir
 écrire ny signer a fait la marque ordinaire
 Antoine Cousin } la marque de marie } nicolas cousin
 françoise beuneville } antoine cousin
 pierre Cousin } Etienne le feuvre
 pierre duval
 nicolas duval
 la marque de jean
 duval

Riquemel
 Cure de roquemont